

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En Exercice: 14

Présents: 13

Votants: 14

L'an Deux Mil dix Huit

Le onze avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 03/04/2018.

PRESENTS: Mesdames PAJAUD. ALAMINOS. BONZOM. CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY
Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. GALEA. GARCIA ROUSSEAU.

ABSENT EXCUSE: M. PELFORT

PROCURATION: M PELFORT a donné procuration à M. DUFOUR

Objet : Branchement des toilettes publiques au réseau d'assainissement collectif.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le branchement actuel des toilettes publiques au réseau d'assainissement pose de réels problèmes (engorgement, odeurs etc ...).

Le chiffre effectué par le SIVOM SAGe s'élève à 3 750,10 € T.T.C. (3 125,08 € H.T).

La dépense afférente a été inscrite au Budget Primitif, à l'article 2135.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Donne son accord aux travaux de raccordement des toilettes publiques au réseau d'assainissement collectif.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de ces travaux de raccordement.

Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au Budget Primitif 2018 et suivants, si besoin à l'article 2135: installations générales, agencements, aménagements de constructions.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 18/04/2018

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 11/04/2018

Le Maire J.C GARAUD.

